INSPE Institut national supérieur du **professorat** et de l'**éducation** Université de Strasbourg

Guide pédagogique

Enseigner les lettres

CAPES 2d degré

Master MEEF

Année universitaire 2022-2023

Objectifs de la formation

Les deux années du master permettent de renforcer les connaissances disciplinaires, d'acquérir les connaissances et les pratiques liées aux compétences professionnelles.

L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant (mono, bi disciplinaire ou spécialisé) du second degré et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation. Les enseignements sont fondés sur l'articulation entre apports théoriques de savoirs fondamentaux, préparation aux concours ou aux certifications, mises en situation professionnelle et analyse de pratiques professionnelles.

Dans l'optique de la préparation aux concours ou à la certification CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive, la formation doit apprendre aux étudiants à utiliser leurs connaissances dans une perspective critique, à analyser des informations et des documents, à développer un esprit de synthèse et à exposer et discuter une démarche adoptée ou des choix pédagogiques et éducatifs, en insistant sur la rigueur de l'argumentation et du raisonnement.

Outre une réussite aux concours ou à la certification, ces compétences réflexives et analytiques peuvent permettre aux étudiants de prétendre à une orientation vers un cursus de recherche dans le domaine de l'éducation, de l'encadrement et de la formation.

Dans l'optique de la préparation au métier d'enseignant, la formation doit permettre aux étudiants de développer les compétences fixées par l'arrêté du 1er juillet 2013 proposant la « liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier » complétées par celles du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017) pour le parcours ADE (Adapatation à la Diversité des Élèves) – second degré. Les deux années du

Master visent à l'acquisition de l'ensemble des compétences de ce référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (tous parcours) et de celui spécifique aux enseignants spécialisés (parcours ADE uniquement).

Le diplôme Master valide un niveau de réflexion et d'analyse permettant à son titulaire d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les applications des disciplines étudiées dans les milieux professionnels. Il sera donc proposé aux étudiants de découvrir de l'intérieur, par le biais de séminaires « d'initiation à la recherche », le fonctionnement de la recherche universitaire et les méthodologies développées. Ce projet ne saurait être réduit à une simple exigence permettant aux éventuels candidats échouant aux concours de se réorienter, mais doit être vu comme une compétence nécessaire aux futurs enseignants ou encadrants. En effet, ces formations leur permettront d'enrichir la qualité de leurs actions par une véritable connaissance de la recherche et des postures qu'elle implique.

Enfin, les compétences induites par la formation, telles que la communication, l'animation de groupes, le travail en équipe, les capacités d'analyse et de synthèse, ou les aptitudes à la conduite de projet, notamment, sont de nature à qualifier le titulaire de ce master pour des fonctions d'encadrement hors du champ strict de l'enseignement scolaire.

Contacts

Directeur de l'INSPÉ
Philippe Clermont
directeur@inspe.unistra.fr

Directeur adjoint chargé des études et des formations
Eric Tisserand
eric.tisserand@inspe.unistra.fr

Responsable du service : Anne Urban | anne.urban@inspe.unistra.fr

Responsable du bureau master MEEF 2d degré et Encadrement éducatif :
Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | sylvie.gross@inspe.unistra.fr

Contact secrétariat :
Carine Labati | 03.88.43.82.30 | carine.labati@inspe.unistra.fr

Responsable de la mention :
Anemone Geiger-Jaillet, PR, CNU 7 - INSPÉ | geiger-jaillet@unistra.fr

Co-responsables du parcours « Enseigner les lettres - CAPES »
Corinne Delhay - MCF - Faculté de Lettres | delhay@unistra.fr
Corinne Grenouillet - PR - Faculté de Lettres | corinne.grenouillet@unistra.fr
Patricia Cattarin-Muckensturm - INSPÉ | muckensturmp@unistra.fr

Offre de formation 2022/2023

Master MEEF 2d degré | Parcours Enseigner les lettres (CAPES)

	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Responsables de l'UE	Composante d'affectation	Matière	Responsable de la matière	Composante d'affectation	Matière Mutualisée			CM	CI	TD	TP	STAGE		HTD
									avec un autre parcours INSPÉ	avec un autre parcours de master Composante	autre							
SEMESTRE 1						Stage massé en établissement scolaire (I)		INSPÉ								3 semaines soit environ 75h		0
						TC : L'enseignant dans le système éducatif français. - Comprendre le cadre de référence et les fondements éthiques du métier.	Jean-Luc Denny	INSPÉ	Tous parcours MEEF 2nd degré			8		32				44
	UE 1.1	9	Se former à la didactique et la pédagogie - concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	Marie Garrec	INSPÉ	Maîtriser les contenus et concepts clés de la discipline	Valentin Rietz	INSPÉ						27				27
						Transposer	Elisabeth Kaess	INSPÉ						12				12
						S'initier à la construction de situations d'enseignement - apprentissage	Marie Garrec	INSPÉ						27				27
						Analyser ses pratiques (1;1) Option A collège	Marie Garrec	INSPÉ						18				18
						Analyser ses pratiques (1;1) Option B lycée	Patricia Cattarin Muckensturm	INSPÉ										0
												8	0	116	0			128
	UE 1.2	3	LVE	Michèle Adamy	INSPÉ	LVE (1;1) : Option : anglais		INSPÉ						20				20
						LVE (1;1) : Option : allemand		INSPÉ										
												0	0	20	0			20
	UE 1.3	6	Littérature d'expression française	Corinne Grenouillet	Faculté des Lettres	Œuvre 1 au programme et préparation à la composition						18						27
						Œuvre 2 au programme et préparation à la composition						18						27
						Mouvements et genres littéraires (Moyen-Age, Renaissance et siècles classiques)						18						27
												54	0	0	0			81
	UE 1.4 A option lettres classiques (LC)	6	Langue française et langues anciennes	Catherine Schneider	Faculté des Lettres	Grammaire française pour l'enseignement	Marie Lammert				UE 1.4B	18						27
						Comparaison des systèmes linguistiques du français, du latin et du grec	Christophe Bouchoucha	Faculté des Lettres						6				6
						Langue et littérature latine pour l'enseignement	Catherine Schneider	Faculté des Lettres			M2 S3 UE 3.3.A			12				12
						Langue et littérature grecque pour l'enseignement	Luana Quattrocelli	Faculté des Lettres			M2 S3 UE 3.3.A			12				12
						Thématiques littéraires et culturelles pour l'enseignement des LCA	Luana Quattrocelli	Faculté des Lettres			M2 S3 UE 3.3.A (préparation oral LCA			6				6
												18	0	36	0			63
	UE 1.4 B option lettres modernes (LM)	6	Langue française	Marie Lammert	Faculté des Lettres	Grammaire française pour l'enseignement					UE 1.4A	18						27
						Stylistique (LM) : notions de base						18						27
						Histoire de la langue française (LM)						18						27
												54	0	0	0			81
	UE 1.5	6	Recherche : Initiation	Corinne Grenouillet	Faculté des Lettres	Méthodologie du compte rendu d'article						4						6
						Apports théoriques pour une didactique de la langue						9						13,5
						Apports théoriques pour une didactique de la littérature						9						13,5
												22	0	0	0			33
	Totaux S1 LC	30										102	0	172	0	75		325

M1 MEEF 2nd degré

	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Responsable de l'UE	Composante d'affectation	Matière	Responsable de la matière	Composante d'affectation	Matière Mutualisée			CM	CI	TD	TP	STAGE	HTD
									avec un autre parcours INSPÉ	avec un autre parcours de master Composante	autre						
	Totaux S1 LM	30										138	0	136	0	75	343
SEMESTRE 2	UE 2.1	8	Se former à la didactique et la pédagogie - concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	Marie Garrec	INSPÉ	Stage filé en établissement scolaire (II)		INSPÉ								1 jour par semaine soit environ 75h	0
						TC : L'élève au centre d'un dispositif inclusif. - Prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage, les accompagner dans leurs parcours.	Céline Clément	INSPÉ	Tous parcours MEEF 2nd degré			26		10			49
						Construire des situations d'enseignement - apprentissage	Céline George	INSPÉ						15			15
						Analyser des situations d'enseignement - apprentissage (1;1) option A : collège	Marie Garrec	INSPÉ						18			18
						Analyser des situations d'enseignement - apprentissage (1;1) option B : lycée	Marie Garrec	INSPÉ									0
						Devenir praticien réflexif (1;1) option A : parcours individualisé	Marie Garrec	INSPÉ						21			21
						Devenir praticien réflexif (1;1) option B : parcours individualisé	Patricia Cattarin-Muckensturm	INSPÉ									0
						Accompagner tous les élèves	Marie Garrec	INSPÉ						18			18
												26	0	82	0		121
	UE 2.2	3	LVE	Michèle Adamy	INSPÉ	LVE (1;1) : Option : anglais		INSPÉ						20			20
						LVE (1;1) : Option : allemand		INSPÉ									
												0	0	20	0		20
	UE 2.3	5	Littératures d'expression française	Corinne Grenouillet	Faculté des Lettres	Œuvre 3 au programme et préparation à la composition	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres				18					27
						Œuvre 4 au programme et préparation à la composition	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres				18					27
						Mouvements et genres littéraires (Lumières-XXIe siècle)	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres				18					27
												54	0	0	0		81
	UE 2.4 A option lettres classiques (LC)	5	Langue française et langues anciennes	Catherine Schneider	Faculté des Lettres	Grammaire française pour l'enseignement	Marie Lammert	Faculté des lettres			UE 2.4B	24					36
						Comparaison des systèmes linguistiques du français, du latin et du grec	Christophe Bouchoucha	Faculté des lettres					6				7,5
						Langue et littérature latine pour l'enseignement	Catherine Schneider	Faculté des lettres			M2 S3 UE 3.3.A		12				15
						Langue et littérature grecque pour l'enseignement	Luana Quattrocelli	Faculté des lettres			M2 S3 UE 3.3.A		12				15
						Thématiques littéraires et culturelles pour l'enseignement des LCA	Luana Quattrocelli	Faculté des lettres			M2 S3 UE 4.3.A (préparation oral LCA		6				7,5
												24	36	0	0		81
	UE 2.4 B option lettres modernes (LM)	5	Langue française	Marie Lammert	Faculté des Lettres	Grammaire française pour l'enseignement		Faculté des lettres			UE 2.4A	24					36
						Stylistique : application aux textes		Faculté des lettres				24					36
						Initiation au Français Langue Étrangère (FLE) / Français Langue Seconde (FLS)		Faculté des lettres				12					18
												60	0	0	0		90
	UE 2.5	9	Recherche : État d'une question	Corinne Grenouillet	Faculté des Lettres	Mémoire : état d'une question et bibliographie commentée		Faculté des lettres				4					6
												4	0	0	0		6
	Totaux S2 LC	30										108	36	102	0	75	309
	Totaux S2 LM	30										144	0	102	0	75	318
	Totaux M1 LC	60										210	36	274	0	150	634
	Totaux M1 LM	60										282	0	238	0	150	661

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPÉ

https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-2d-degre/

M2 MEEF 2nd degré

Semestre 3

UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Responsable de l'UE	Composante d'affectation	Matière	Responsable de la matière	Composante d'affectation	Matière Mutualisée			CM	CI	TD	TP	STAGE	HTD
								avec un autre parcours INSPÉ	avec un autre parcours de master Composante	autre						
UE 3.1	9	Se former à la didactique et la pédagogie - concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	Marie Garrec	INSPÉ	Stage (1;1) Option 1 : Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance)	Marie Garrec	INSPÉ								2 jours par semaine soit environ : 120h	0
					Stage (1;1) Option 2 : Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance)	Marie Garrec	INSPÉ								2 jours par semaine soit environ : 120h	0
					TC module 1 : Collaboration et interdisciplinarité dans le numérique éducatif		INSPÉ	Tous parcours MEEF 2nd degré et EE					18			18
					TC module 2. Prolongements, approfondissements et suivi individualisé	E. Tisserand	INSPÉ	Tous parcours MEEF 2nd degré et EE					10			10
					Devenir enseignant	Marie Garrec	INSPÉ						21			21
					Construire des situations d'enseignement - apprentissage (1;1) option A collège	Marie Garrec	INSPÉ						20			20
					Construire des situations d'enseignement - apprentissage (1;1) option B lycée	Patricia Cattarin-Muckensturm	INSPÉ									0
											0	0	69	0		69
UE 3.2	8	Littératures d'expression française	Corinne Grenouillet	Faculté des Lettres	Œuvre 5 au programme et préparation à la composition	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres				18					27
					Œuvre 6 au programme et préparation à la composition	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres				18					27
											36	0	0	0		54
UE 3.3 A option lettres classiques	8	Langue française et langues anciennes	Valentin Rietz	Inspé	Préparation à l'épreuve écrite disciplinaire : version latine et grecque	Valentin Rietz	Inspé			Mut UE 1.4.A			20			20
					Préparation à l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : comparaison des systèmes linguistiques du français, du latin et du grec	Valentin Rietz	Inspé			Mut UE 1.4.A			10			10
					Préparation à l'épreuve orale de leçon : thématiques littéraires et culturelles pour l'enseignement des LC#	Valentin Rietz	Inspé			Mut UE 1.4.A			6			6
													36			36
UE 3.3 B option lettres modernes	8	Langue française	Hélène Vassiliadou	Faculté des Lettres	Epreuve disciplinaire appliquée : grammaire et stylistique		Inspé				12					18
					Epreuve disciplinaire appliquée : didactique		Inspé				12					18
					Approfondissement : histoire de la langue ou FLE/FLS		Faculté des lettres				12					18
											36	0	0	0		54
UE 3.4	5	Recherche : Didactisation	Philippe Clermont	INSPÉ	Accompagnement pour la didactisation de la recherche	Philippe Clermont	INSPÉ						12			12
																0
											0	0	12	0		12
Totaux S3 LC	30										36	0	117	0	120	171
Totaux S3 LM	30										72	0	81	0	120	189

UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Responsable de l'UE	Composante d'affectation	Matière	Responsable de la matière	Composante d'affectation	Matière Mutualisée			CM	CI	TD	TP	STAGE	HTD
								avec un autre parcours INSPÉ	avec un autre parcours de master Composante	autre						
UE 4.1	16	Se former à la didactique et la pédagogie - concevoir, mettre en œuvre et réguler les enseignements	Marie Garrec	INSPÉ	Stage (1;1) Option 1 : Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance)	Marie Garrec	INSPÉ								2 jours par semaine soit environ : 168h	0
					Stage (1;1) Option 2 : Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance)	Marie Garrec	INSPÉ								2 jours par semaine soit environ : 168h	0
					TC Synthèse réflexive et entretien professionnel Se projeter dans le métier de professeur : analyser, argumenter et justifier ses choix, se préparer à l'épreuve d'entretien	Marie Garrec	INSPÉ	Tous parcours MEEF 2nd degré					24			24
					Diversifier sa pratique	Marie Garrec	INSPÉ						21			21
					Se préparer à l'oral du concours: méthodologie de l'oral 1	Valentin Rietz	INSPÉ						10			10
					Se préparer à l'oral du concours entraînement à l'oral 1	Valentin Rietz	INSPÉ						24			24
					Devenir enseignant créatif (1;1) option A	Élisabeth Kaess	INSPÉ						9			9
					Devenir enseignant créatif (1;1) option B	Élisabeth Kaess	INSPÉ									0
					Devenir enseignant créatif (1;1) option C	Élisabeth Kaess	INSPÉ									0
					Devenir enseignant créatif (1;1) option D	Élisabeth Kaess	INSPÉ									0
					Construire des situations d'enseignement - apprentissage (1;1) option A	Patricia Cattarin-Muckensturm	INSPÉ						9			9
					Construire des situations d'enseignement - apprentissage (1;1) option B	Marie Garrec	INSPÉ									0
											0	0	97	0		97
UE 4.2	7	Littératures d'expresssion française	Corinne Grenouillet	Faculté des Lettres	Approches thématiques pour l'enseignement	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres				24					36
					Préparation à la leçon : explication de texte	Corinne Grenouillet	Faculté des lettres						36			36
											24	0	36	0		72
UE 4.3 A option lettres classiques	7	Langue française et langues anciennes	Valentin Rietz	Inspé	Préparation à l'épreuve écrite disciplinaire : version latine et grecque	Valentin Rietz	Inspé			Mut UE 2.4.A			12			12
					Préparation à l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : comparaison des systèmes linguistiques du français, du latin et du grec	Valentin Rietz	Inspé			Mut UE 2.4.A			12			12
					Préparation à l'épreuvve orale de leçon : thématiques littéraires et culturelles pour l'enseignement des LC#	Valentin Rietz	Inspé			Mut UE 2.4.A			12			12
											0	0	36	0		36
UE 4.3 B option lettres modernes	7	Langue française	Hélène Vassiliadou	Faculté des Lettres	Epreuve disciplinaire appliquée : grammaire et stylistique		Inspé						12			12
					Epreuve disciplinaire appliquée : didactique		Inspé						12			12
											0	0	24	0		24
Totaux S4 LC	30										24		169		168	205
Totaux S4 LM	30										24		157		168	193
Totaux M2 LC	60										60		286		288	376
Totaux M2 LM	60										96		238		288	382

Total Master LC	120										270	36	560	0	438	1010
Total Master LM	60										378	0	476	0	438	1043

- 121

- 7

+14 (augmentation du tronc commun)

La diminution du volume horaire est liée à la refonte des UE disciplinaires

Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?
© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (B), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (A) est illicite.

a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit**, **quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique,** est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?

Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, **quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés**.

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totalement ou partiellement reproduite.** La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en** le p**araphrasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, l'**auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- Quid pour finir de la r**eprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques…) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.

Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.

Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence : le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.

Concours 2023

Les inscriptions aux concours de recrutement de personnels enseignants et de conseillers principaux d'éducation s'effectuent par internet. Veuillez consulter le site https://www.devenirenseignant.gouv.fr/ pour prendre connaissance des dates et modalités d'inscription.

Pour aller plus loin :

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753

Calendrier universitaire INSPÉ 2022-2023

Calendrier général Unistra

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
jeudi 01/09/2022	35	**Accueil | Rentrée des L1**
05/09/2022	36	Semaine 1
12/09/2022	37	Semaine 2
19/09/2022	38	Semaine 3
26/09/2022	39	Semaine 4
03/10/2022	40	Semaine 5
10/10/2022	41	Semaine 6
17/10/2022	42	Semaine 7
24/10/2022	43	Semaine 8
31/10/2022	**44**	**Vacances « Toussaint »**
07/11/2022	45	Semaine 9
14/11/2022	46	Semaine 10
21/11/2022	47	Semaine 11
28/11/2022	48	Semaine 12
05/12/2022	49	Semaine 13
12/12/2022	50	Semaine 14
19/12/2022	**51**	**Vacances « Noël »**
26/12/2022	**52**	**Vacances « Noël »**
mardi 03/01/2023	1	Semaine 15
09/01/2023	2	Semaine 16
16/01/2023	3	**Semaine 1 | Semestre 2**
23/01/2023	4	Semaine 2
30/01/2023	5	Semaine 3
06/02/2023	6	Semaine 4
13/02/2023	7	**Semaine 5 + Date limite jury S1**
20/02/2023	**8**	**Vacances « Hiver »**
27/02/2023	9	Semaine 6
06/03/2023	10	Semaine 7
13/03/2023	11	Semaine 8
20/03/2023	12	Semaine 9
27/03/2023	13	Semaine 10
03/04/2023	14	Semaine 11
10/04/2023	15	Semaine 12
17/04/2023	16	Semaine 13
24/04/2023	**17**	**Vacances « Printemps »**
mardi 02/05/2023	18	Semaine 14
08/05/2023	19	Semaine 15
15/05/2023	20	Semaine 16
22/05/2023	21	(Semaine 17 possible si souhaitée)
29/05/2023	22	
05/06/2023	23	
12/06/2023	24	
19/06/2023	25	**Date limite jury S2**
26/06/2023	26	
03/07/2023	27	
10/07/2023	28	

Calendrier masters MEEF 1er degré, 2d degré, EE

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
25-31 août	**34/35**	**M2 alternants : rentrée et dispositif d'accueil des M2 alternants, prérentrée des enseignants**
jeudi 01/09/2022	35	
05/09/2022	36	Semaine 1
12/09/2022	37	Semaine 2
19/09/2022	38	Semaine 3
26/09/2022	39	Semaine 4
03/10/2022	40	Semaine 5
10/10/2022	41	Semaine 6
17/10/2022	42	Semaine 7
24/10/2022	43	Semaine 8
31/10/2022	**44**	**Vacances « Toussaint »**
07/11/2022	45	Semaine 9
14/11/2022	46	Semaine 10
21/11/2022	47	Semaine 11
28/11/2022	48	Semaine 12
05/12/2022	49	Semaine 13
12/12/2022	50	Semaine 14
19/12/2022	**51**	**Vacances « Noël »**
26/12/2022	**52**	**Vacances « Noël »**
mardi 03/01/2023	1	Semaine 15
09/01/2023	2	Semaine 16
16/01/2023	3	**Semaine 1 | Semestre 2**
23/01/2023	4	Semaine 2
30/01/2023	5	Semaine 3
06/02/2023	6	Semaine 4
13/02/2023	7	Semaine 5
20/02/2023	**8**	**Vacances « Hiver »**
27/02/2023	9	Semaine 6
06/03/2023	10	**Semaine 7 | Jury semestre 1**
13/03/2023	11	Semaine 8
20/03/2023	12	Semaine 9
27/03/2023	13	Semaine 10
03/04/2023	14	Semaine 11
10/04/2023	15	Semaine 12
17/04/2023	16	Semaine 13
24/04/2023	**17**	**Vacances « Printemps »**
mardi 02/05/2023	18	Semaine 14
08/05/2023	19	Semaine 15
15/05/2023	20	Semaine 16
22/05/2023	21	**Semaine 17**
29/05/2023	22	**Semaine 18**
05/06/2023	23	**Semaine 19**
12/06/2023	24	**Semaine 20**
19/06/2023	25	**Semaine 21**
26/06/2023	26	**Jury S2**
03/07/2023	27	
10/07/2023	28	

Ernest vous accompagne tout au long de votre année universitaire !

Ernest, c'est quoi ?

C'est un environnement numérique et social de travail.
Cet outil est dédié à tous les personnels et étudiants de l'Université de Strasbourg.
Dans l'espace ***Ernest*** de l'INSPÉ, vous trouverez des informations, des actualités, des documents,...

Ernest, pour quoi faire ?

Ernest est votre «porte d'entrée» pour accéder à tout ce dont vous avez besoin : des applications (emploi du temps, moodle, etc.), des actualités, des informations, des documents à télécharger.
Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, vous pouvez utiliser le moteur de recherche.

Et si malgré ça vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ?

Nous pouvons vous aider à trouver les informations que vous cherchez ou éventuellement en rajouter.
Vous pouvez nous contacter et faire des suggestions à l'adresse ernest@inspe.unistra.fr

Pour trouver Ernest plus facilement, je flashe le QR code !

INSPÉ Institut national supérieur du **professorat** et de l'**éducation** Université de Strasbourg

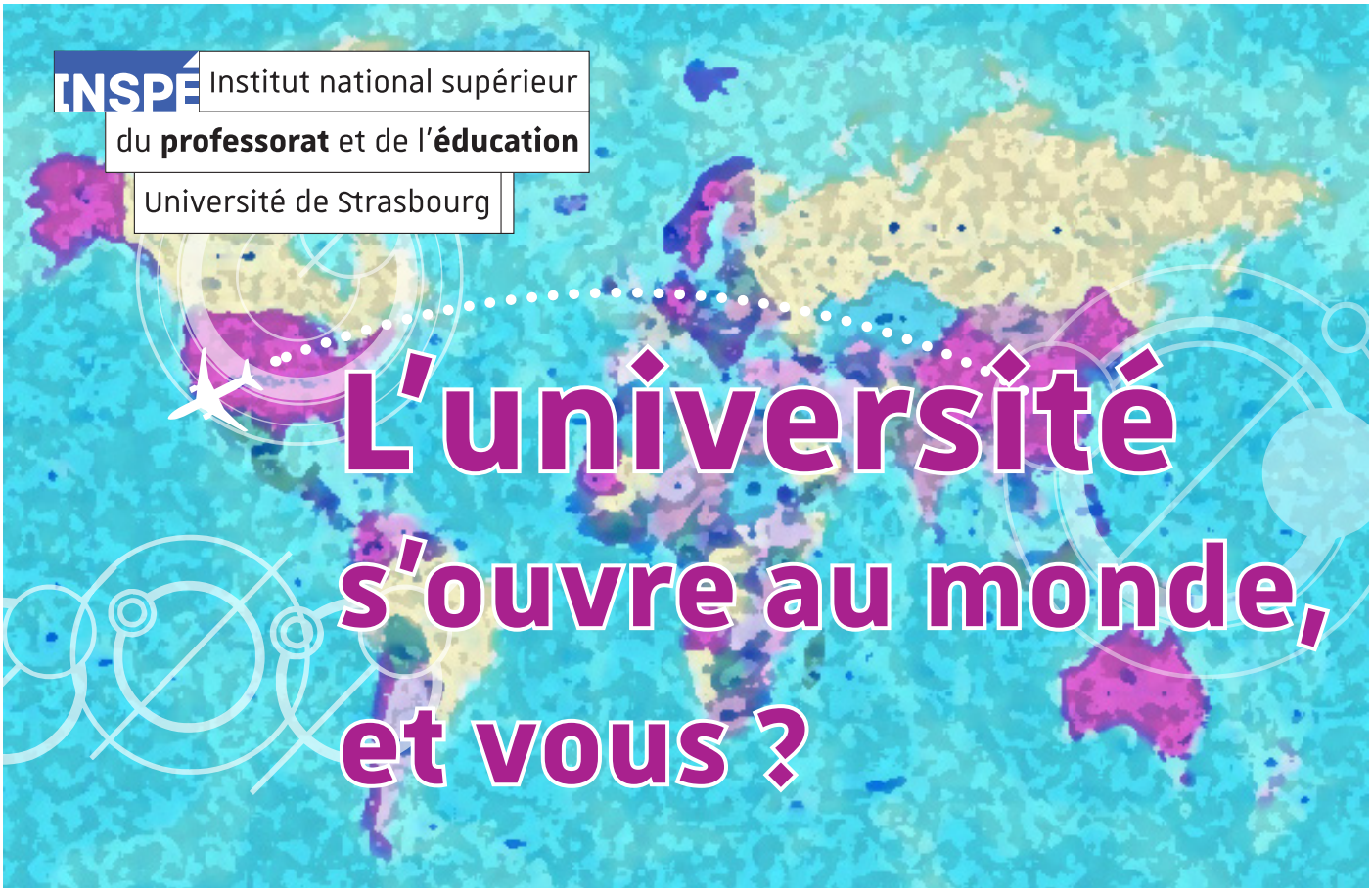

Autriche
Belgique
Bulgarie
Espagne
Finlande
Hongrie
Italie
Norvège
Portugal
Suède
Afrique du Sud
Australie
Brésil
Chili
Chine
Colombie
Corée
Etats-Unis
Inde
Irlande
Israël
Japon
...

L'INSPÉ vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- Semaines internationales (à partir de la L1),
- Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

Plus d'infos :
https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/

Contact : ri-contact@inspe.unistra.fr

Voir toutes les possibilités de mobilité :
https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#

*Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.*

Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.
Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?

Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.

Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- accéder à des **offres d'emploi/alternance/stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **évènements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).

Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.

Réseautage
Carrière
Savoirs
Entraide

- recevoir la newsletter trimestrielle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles** et **témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr**
avec vos identifiants ENT/Ernest

Pour plus d'information : contact@alumni.unistra.fr

Les **bibliothèques** de l'Université de Strasbourg

Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.

2 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation* à proximité de vos lieux de cours.

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar, 67000 Strasbourg
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr
→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy, 68000 Colmar
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

Ressources documentaires

↘ ↘ ↘ Consultez des ressources **en ligne** — articles, ebooks, revues, bases de données — et localisez des ressources **imprimées** sur bu.unistra.fr (connexion avec votre compte Unistra)

Nos **services**

S'inscrire, consulter, emprunter
L'inscription est automatique. La carte Pass campus vous permet d'emprunter dabs toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa…) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

Profitez d'horaires élargies
Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 5 BU vous accueillent en soirée et le week-end.
↘ bibliothèque du Cardo, bibliothèque du PEGE, bibliothèque de santé, bibliothèque du Studium, BNU

Travailler en groupe
Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés, de WiFi et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées *via* l'application mobile *Affluences*.

Trouver de l'aide
Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par mail à bu-contact@unistra.fr.
Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

Visitez les BU et participez aux formations !
Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.

bu.unistra.fr

Juin 2022 | Conception Pôle médiations , Service des bibliothèques

Réseau Canopé
Réseau de formation des enseignants

En 2020, Réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, s'est vu confier une nouvelle mission par le ministre Jean-Michel Blanquer : la formation tout au long de la vie des enseignants, et notamment leur formation au numérique et par le numérique, en lien étroit avec les services centraux et académiques de formation.

À l'écoute des besoins identifiés sur le terrain et des attentes des acteurs institutionnels, Réseau Canopé conçoit et met en œuvre une offre nationale de ressources et de formations – en présentiel et à distance – permettant aux enseignants de développer leurs compétences, leurs savoirs et leurs pratiques professionnelles.
www.reseau-canope.fr

NOTRE MISSION
Former les enseignants tout au long de leur vie, notamment au numérique.

NOTRE VOCATION
Agir pour le développement professionnel des enseignants.

NOTRE ATOUT
Une présence au plus près des territoires avec les Ateliers Canopé, un siège au cœur de Poitiers, capitale de l'Éducation, la Librairie Canopé, le Musée national de l'Éducation (Munaé), le CLEMI.

Fort de ses 12 directions territoriales (régions académiques), de ses 5 directions académiques (Corse et Outre-mer) et de ses 102 Ateliers Canopé départementaux, Réseau Canopé propose des actions de formation et d'accompagnement :
- en présentiel, dans les établissements scolaires et dans les Ateliers Canopé, lieux d'accueil, de formation et de partage pour l'ensemble de la communauté éducative ;
- à distance, à travers une offre déployée selon des formats variés (MOOC, webinaires, parcours...), aux objectifs gradués (de la découverte à la maîtrise) ;
- à travers des ressources pédagogiques vidéo, audio et numériques, pour enrichir les pratiques pédagogiques des enseignants au quotidien.

Direction territoriale (DT) Grand Est – Réseau Canopé

La direction territoriale Grand Est de réseau Canopé est composée d'une direction centrale et de dix ateliers Canopé, répartis sur l'ensemble de la région académique Grand Est.
Une centaine de collaborateurs sont présents pour accompagner et former la communauté éducative.

La DT Grand Est développe des projets à l'échelle internationale, nationale, de la région, des départements.

Les marqueurs forts de la DTGE
- le Pôle national du développement professionnel des personnels de l'éducation
  www.reseau-canope.fr/developpement-professionnel-des-enseignants.html
- le bilinguisme et la culture européenne ;
- l'innovation (projet FabLab à l'école, Educ'Lab en lien avec la recherche, méthodes créatives d'accompagnement, dispositifs de formation hybride, accompagnement de l'intelligence collective et des politiques éducatives publiques, développement scolaire des établissements.

Rendez-vous dans vos deux ateliers Canopé de proximité !

Direction : Laurence Prévost
laurence.prévost@reseau-canope.fr

Atelier Canopé 67 - Strasbourg
23 Rue du Maréchal Juin
67007 Strasbourg
Tél. 03 88 45 51 60 | @Canope_67
contact.atelier67@reseau-canope.fr

Atelier Canopé 68 - Mulhouse
7 Rue du Chanoine Winterer
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89 | @Canope_68
contact.atelier68@reseau-canope.fr